



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Propositions
d'accompagnement
ADEFPAT**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

18 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

18 décembre 2024

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 25

Voix : 45

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à quinze heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la salle de la Grange du Causse à Soulmès, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
M. JC. FOUCHE, président de CAUVALDOR
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol, donne pouvoir à M. Mme N. MASBOU
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme MJ. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme B. GABIOT

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

8.1. Élaboration de la stratégie Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que le Parc a obtenu le label Géoparc mondial UNESCO en 2017. Il fait partie des 213 Géoparcs dans le monde, dont 9 en France. Le label a été renouvelé en 2021 et en 2025. Afin d'assurer le maintien de cette reconnaissance internationale, le Parc mène de nombreuses actions pour structurer une offre de découverte et de faire connaître le label :

- aménagement de géosites (phosphatières des Tempories, igue d'Aujols, ...) ;
- réalisation de sentiers d'interprétation (sentiers karstiques de Crégols et de Lacave, sentiers des dolmens,...) ;
- réalisations artistiques (Mon village - Mon fossile, Chemin livre, Super Cayrou et Pecten maximus, Résonances rupestres...) ;
- formations (Mondes disparus, eductour,...) ;
- communication et promotion (Offices de tourisme, Lot tourisme, bénéficiaires Valeurs Parc,...).

Aujourd'hui le Parc-Géoparc a besoin de définir une stratégie de développement partagée par les acteurs du territoire et les partenaires, identifiant les enjeux, définissant les orientations et planifiant les actions à mettre en œuvre dans les 4 prochaines années.

Le Parc-Géoparc a sollicité l'ADEFPAT pour l'accompagnement d'un groupe d'acteurs dans le cadre de son dispositif de formation-développement.

Cet accompagnement doit permettre de bénéficier d'une méthodologie de travail et d'engager une réflexion pluri-thématiques (biodiversité, géodiversité, ciel noir, agriculture, patrimoine bâti et savoir-faire, éducation, économie, tourisme, culture...).

Le groupe est composé de bénéficiaires de la marque Valeurs Parc (tourisme, artisanat, activités de pleine nature, agriculture, ...), d'acteurs du tourisme (office de tourisme, ADT), du développement durable et de l'artisanat.

L'accompagnement est prévu au cours de l'année 2025. Le Parc serait la collectivité référente. Sa participation financière serait de 3 232 € soit 20% du montant de l'accompagnement.

Des partenaires comme les chambres consulaires, l'ADT, les EPCI, le Département, la Région ont été sollicités pour constituer le Groupe d'appui au projet.

8.2. Accompagnement à la définition d'un espace partagé autour de l'agriculture et du pastoralisme à la maison Pesteil à Gramat.

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical qu'en 2011, les sœurs Pesteil donnent la maison dite Pesteil localisée à Gramat à la Région Midi Pyrénées sous conditions. La Région envisage dans un premier temps que cette maison puisse abriter les services du Parc. Or compte tenu de la volonté politique des élus de conserver le siège du Parc à Labastide-Murat, le projet est redéfini pour en faire une maison des Causses du Quercy (inscrit dans l'actuelle Charte du Parc). Après plusieurs années de réflexion et d'étude, le projet est abandonné faute de financements. Par ailleurs, le Parc est mobilisé techniquement et financièrement par la construction de son nouveau siège administratif à Labastide Murat.

En 2023, après avoir levé certaines conditions imposées par les donatrices, la Région Occitanie relance les collectivités sur ce lieu (commune, communauté de communes CAUVALDOR, Parc). Le Parc propose alors de réunir plusieurs partenaires afin de tester la perspective d'une réflexion collective et envisager un avenir à ce bâtiment de 600 m² situé au cœur de Gramat.

Un premier groupe est constitué en mars 2024 avec l'objectif d'identifier des besoins individuels qui pourraient donner lieu à un projet porté collectivement, en imaginant différentes fonctions et mutualisations.

Parmi les premières idées évoquées, la création d'une maison de l'agriculture et du pastoralisme pour mettre en avant les productions sous signes officiels d'origine et de qualité, les filières et les savoir-faire agricoles et artisanaux

valorisant les ressources locales (Rocamadour, agneau fermier du Quercy, canard, lavande, métiers d'art, laine, ...) mais aussi les pratiques agricoles et la biodiversité intimement liées, et plus largement les causses du Quercy (géologie, paysages, eau, histoire des activités humaines, évolutions/transitions et enjeux contemporains, ...).

Le groupe s'est à nouveau réuni en janvier 2025 et a validé le principe d'un accompagnement collectif pour préciser les besoins et faire émerger des scénarios. Le Parc pourrait par ailleurs investir une partie du lieu pour assurer une présence et une visibilité dans le Nord du Lot, comme il va bientôt le faire avec la maison de la réserve sur le site des Phosphatières du Cloup d'Aural à Bach.

Il a été proposé un accompagnement court de 3 jours afin de co-concevoir l'esquisse et les conditions de réussite de cette maison de l'agriculture et du pastoralisme, avec la place de chacun à l'intérieur de celle-ci, et l'ouverture potentielle à d'autres utilisations. A l'issue de l'accompagnement, le groupe pourra ainsi définir de l'intérêt ou non de valoriser collectivement ce lieu au centre de Gramat.

Le groupe projet prédéfini est composé de la commune de Gramat, la communauté de communes CAUVALDOR, du Département du Lot, de l'association la Draille, du comité de promotion des produits lotois, du CEA de Gramat, de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne, d'OVILOT, d'Agneaux fermiers du Quercy, du GEOC et de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Lot.

Les trois jours d'accompagnement pourraient avoir lieu sur la période de mars à mai 2025. Le Parc serait la collectivité référente. Sa participation financière serait de 1 068 € soit 20% du montant de l'accompagnement (qui s'élève à 5 340 €).

Le Bureau syndical, à l'unanimité, autorise la Présidente à solliciter l'accompagnement de l'ADEFPAT pour l'élaboration de la stratégie Géoparc et pour l'accompagnement à la définition d'un espace partagé autour de l'agriculture et du pastoralisme à la maison Pesteil à Gramat et à signer les conventions correspondantes. Le Parc inscrira ces dépenses lors du vote du Budget Primitif 2025 pour un montant de 4 300 €.

**La Présidente
Catherine MARLAS**